



**SWISS HELICOPTER ASSOCIATION**  
**KOMMUNIKATION & MEDIEN**

## SHA soutient la création d'une licence de pilote professionnel sur le plan national

Berne, le 16 février 2021 **La Swiss Helicopter Association (SHA) soutient la demande politique pour la création d'une nouvelle licence nationale suisse de pilote professionnel. Cela semble être la seule façon de mettre fin à la limite d'âge imposée par l'AESA et à l'interdiction professionnelle de facto des pilotes âgés de 60 ans.**

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) demande au Conseil fédéral de créer les bases d'une licence nationale de pilote professionnel. Elle doit être valable sur le territoire suisse et permettre aux pilotes professionnels d'effectuer des vols commerciaux jusqu'à l'âge de 65 ans s'ils remplissent les conditions médicales et d'opérations aéronautiques requises. Actuellement, c'est l'Office fédéral de l'aviation civile qui délivre des licences de l'Agence européenne de la sécurité aérienne AESA. Ces licences permettent aux pilotes d'hélicoptère professionnels d'effectuer des vols commerciaux de passagers uniquement jusqu'à l'âge de 60 ans.

« Le règlement de l'AESA signifie une interdiction professionnelle pour bon nombre des pilotes d'hélicoptère les plus expérimentés de Suisse, car ils ne sont plus autorisés à être déployés par leurs employeurs pour l'ensemble des tâches. Ceci est discriminatoire et incompréhensible », souligne le Conseiller national Martin Candinas, Président de la Swiss Helicopter Association (SHA). « Bien que même l'AESA elle-même considère la disposition comme obsolète et que le Parlement ait donné au Conseil fédéral un mandat clair pour abolir la limite d'âge il y a plus de quatre ans, l'office fédéral continue à maintenir l'interdiction professionnelle de facto ».

La commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a adopté mardi sans opposition une motion de la commission demandant la création d'une licence nationale de pilote professionnel ayant pour âge limite 65 ans. Martin Candinas, Président de la SHA : « Plusieurs études ont montré que les pilotes de plus de 60 ans ne présentent pas de risque pour la sécurité s'ils satisfont aux exigences médicales et aux tests de performance. Il n'y a donc aucune raison raisonnable de les empêcher d'exercer leur profession ».

### **Pour plus d'informations :**

Martin Candinas, Président SHA, Tél. +41 78 841 66 86

Philip Kristensen, Directeur SHA, Tél +41 58 796 99 60 / [info@sha-swiss.ch](mailto:info@sha-swiss.ch)

Christian Gartmann, Attaché de presse SHA, Tél +41 79 355 78 78 / [media@sha-swiss.ch](mailto:media@sha-swiss.ch)

### **Au sujet de la Swiss Helicopter Association (SHA)**

La Swiss Helicopter Association regroupe les 20 plus importantes compagnies d'hélicoptères de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. L'association représente ses membres auprès des autorités et d'autres organisations en Suisse et à l'étranger. Son but est de sauvegarder, de soutenir et de promouvoir les intérêts communs des compagnies d'hélicoptères suisses et du Liechtenstein.

Kapellenstrasse 14 | Postfach 5236 | CH-3001 Berne | Suisse  
+41 58 796 99 60 | [media@sha-swiss.ch](mailto:media@sha-swiss.ch)